

Impôt sur le revenu – Comment un aidant familial doit-il déclarer ses revenus ?

Impôt sur le revenu : déclaration 2025 des revenus de 2024 – 18 mars 2025

Cette page est à jour au 16 février 2025. Elle prend en compte la [loi du 14 février 2025 de finances pour 2025](#).

Cependant, les formulaires, services en ligne et documents d'information ne sont pas encore disponibles pour la campagne 2025 de la déclaration des revenus de 2024 (qui s'ouvrira le 10 avril). Ils seront mis en ligne dès qu'ils seront disponibles.

Vous êtes aidant familial et vous interrogez sur votre situation fiscale ? Vous devez déclarer les sommes perçues si cette activité est salariée. Mais si vous êtes simplement aidant familial dédommagé, ces sommes ne sont pas imposables, vous n'avez pas à les déclarer. Nous vous indiquons les informations à connaître.

Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer

Déclaration de revenus : mode d'emploi

[Première déclaration](#)

[Déclaration annuelle](#)

[Changement de situation](#)

Quotient familial selon les personnes à charge

[Enfants mineurs](#)

[Enfants majeurs](#)

[Enfants handicapés](#)

[Personnes invalides](#)

Quotient familial selon la situation personnelle

[Personne seule](#)

[Personne vivant en concubinage](#)

[Couple marié ou pacsé](#)

[Parent isolé avec au moins 1 enfant](#)

[Personne veuve](#)

Salaires et éléments du salaire

[Revenus d'activité salariée](#)

[Avantages en nature](#)

[Frais professionnels : déduction forfaitaire ou frais réels](#)

[Indemnités de fin de contrat](#)

[Sommes perçues par les jeunes](#)

Pensions, retraites et rentes imposables

[Pensions de retraite](#)

[Pensions d'invalidité](#)

[Rentes viagères](#)

[Pension alimentaire perçue par un conjoint ou ex-conjoint](#)

[Pension alimentaire perçue par un enfant](#)

[Pension alimentaire perçue par un parent ou un grand-parent](#)

Revenus fonciers et mobiliers

[Revenus d'épargne et de placements](#)

[Plus-values sur valeurs mobilières](#)

[Plus-values immobilières](#)

[Revenus fonciers de location vide](#)

[Revenus d'une location meublée](#)

Si vous êtes aidant salarié d'une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie, vous devez déclarer les revenus que vous percevez pour cette activité.

Faut-il déclarer ses revenus d'aidant familial ?

Vous devez déclarer vos revenus au service des impôts [si vous résidez en France ou que votre domicile fiscal est en France](#).

Vous devez déclarer vos revenus d'aidant familial dans la catégorie des Salaires .

La déclaration est **obligatoire**, quel que soit votre revenu.

Vous devez donc la remplir même si vous n'avez perçu que de faibles ressources.

Vous pourrez obtenir :

Un avis de non-imposition, nécessaire pour bénéficier de certaines aides (par exemple, l'aide au logement),

Le remboursement des crédits d'impôt auxquels vous pouvez prétendre.

Vous ne devez réaliser **qu'une seule déclaration** de revenus par foyer fiscal.

Les revenus et charges de tous les membres de votre foyer fiscal sont donc pris en compte pour établir une imposition unique.

Quand transmettre sa déclaration de revenus d'aidant familial ?

La déclaration 2024 des revenus de 2023 est terminée.

La déclaration 2025 des revenus de 2024 débutera en **avril 2025**.

La déclaration des revenus par internet est obligatoire si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne.

Si vous devez faire une déclaration papier

La déclaration 2024 des revenus de 2023 est terminée.

La déclaration 2025 des revenus de 2024 débutera en **avril 2025**.

À savoir

Vous avez la possibilité de corriger certains éléments de votre déclaration après sa transmission à l'administration fiscale.

Vous n'avez pas à déclarer vos dédommagements d'aidant familial.

Ils ne sont **pas imposables**.

Vous êtes considéré comme un **aidant familial** si votre **lien** avec la personne que vous aidez est l'un des suivants :

Époux

Partenaire de Pacs

Concubin

Ascendant

Descendant

Collatéral jusqu'au 4^e degré (frère, sœur, neveu, tante, cousin germain...)

Ascendant, descendant ou collatéral jusqu'au 4^e degré de l'autre membre du couple de la personne aidée.

Si vous prenez **soin d'un enfant handicapé**, vous pouvez aussi être l'une des personnes suivantes :

Époux, partenaire de Pacs ou concubin du parent de l'enfant aidé

Toute personne qui réside avec la personne aidée et qui entretient des liens étroits et stables avec elle.

La personne que vous accompagnez peut utiliser le montant de saprestation de compensation du handicap (PCH) pour vous dédommager.

À savoir

L'allocation du proche aidant est imposable. Vous devez la déclarer (avec vos salaires).

Questions – Réponses

- Peut-on utiliser l'Apa ou la PCH pour payer un salarié ou un aidant familial ?
- Quelle est la date limite pour faire sa déclaration de revenus ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Impôt sur le revenu – Salaire et autres revenus d'activité salariée imposables
- Impôt sur le revenu – Déclaration de revenus annuelle
- Congé et allocation de proche aidant

Pour en savoir plus

- Brochure pratique 2024 – Déclaration des revenus de 2023
Source : Ministère chargé des finances
- Site officiel du particulier employeur et du salarié
Source : Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss)

Où s'informer ?

- Pour des informations générales :
Service d'information des impôts
Par téléphone :
0809 401 401
Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.
Service gratuit + prix appel
- Pour joindre le service local gestionnaire de votre dossier :
Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...)

Services en ligne

- [Impôts : accéder à votre espace Particulier](#)
Téléservice
- [Déclaration 2024 en ligne des revenus de 2023 \(espace Particulier\)](#)
Téléservice
- [Déclaration des revenus \(papier\)](#)
Formulaire
- [Déclaration 2024 complémentaire des revenus 2023](#)
Formulaire
- [Déclaration complémentaire des revenus des professions non salariées](#)
Formulaire
- [Simulateur de calcul pour 2025 : impôt sur les revenus de 2024](#)
Simulateur

Et aussi...

- [Impôt sur le revenu – Salaire et autres revenus d'activité salariée imposables](#)
- [Impôt sur le revenu – Déclaration de revenus annuelle](#)
- [Congé et allocation de proche aidant](#)

**Textes de
référence**

- [Code de l'action sociale et des familles : articles D245-5 à D245-9](#)
Définition de l'aidant familial
- [Bofip-Impôts n°BOI-RSA-CHAMP-10-10-20 relatif à la rémunération versée aux aidants familiaux](#)
Exonération (VI)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)